



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

produits alimentaires

Question écrite n° 86430

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur l'alimentation dans notre pays. Il désire connaître ses intentions afin de faciliter la consommation de produits peu transformés.

Texte de la réponse

Composants essentiels du modèle alimentaire français, les produits peu transformés participent à l'identité et à la richesse de nos terroirs. Ils constituent autant de repères culturels forts, supports aux savoirs-faire culinaires préservés et transmis. Les professionnels ont pris conscience des efforts à conduire pour offrir des denrées de qualité, issues d'une agriculture durable, qui valorisent ces aliments de base. Les atouts nutritionnels et organoleptiques de ces produits peuvent également être mis en avant. Face à l'évolution de nos modes de vie, à la perte de connaissances qui affectent particulièrement ces produits, les consommateurs doivent être mieux informés. C'est pourquoi, le Programme national pour l'alimentation (PNA), dont le contenu sera présenté le 28 septembre 2010 au Conseil national de l'alimentation, décline des actions qui amélioreront la connaissance et l'information des consommateurs sur ces produits de base, et valoriseront non seulement ces produits mais aussi les savoirs faire culinaires associés. Ce programme veut également s'attacher à améliorer l'accès aux produits peu transformés en agissant sur leur environnement, la réglementation, l'innovation ou encore la perception des produits par les consommateurs. À titre d'illustration, de la même façon qu'a été mis en place le programme de distribution de fruits dans les écoles intitulé « un fruit pour la récré », les services du ministère chargé de l'agriculture travaillent avec les professionnels, à développer un projet de distribution de corbeilles de fruits et légumes frais à l'hôpital. De nombreuses autres actions ont émergé grâce à la mise en place de « pôles accessibilité » réunissant consommateurs, professionnels et administrations afin de limiter les freins à la consommation des produits bruts. Au niveau régional, les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) participent à la mise en place des chantiers de récupération de fruits, de légumes et de poissons sur les marchés d'intérêt nationaux, dans l'objectif d'une redistribution au secteur caritatif.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86430

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 août 2010, page 8975

Réponse publiée le : 12 octobre 2010, page 11127